



## Elisa (Extranet local pour l'indemnisation et le suivi des accueils de volontaires en service civique) (Service en ligne)

Agence du service civique

Elisa permet les échanges de documents et d'informations entre organismes d'accueil de volontaires agréés, l'Agence du service civique et l'Agence de services et de paiement (ASP) grâce à la consultation en temps réel des informations d'agrèments, de contrats, de paiement.

L'application Elisa permet de :

- consulter votre agrément,
- créer un contrat,
- consulter un contrat,
- consulter les paiements liés au contrat,
- renseigner les états de présence du volontaire,
- rompre un contrat,
- attester de la formation civique et citoyenne.

Accéder au  
service en ligne ↗  
(<https://ELISA.service-civique.gouv.fr>)

Vérfié le 19 novembre 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

### ASSOCIATIONS

- Agrément de service civique et de volontariat associatif (<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F15854>)